

NOM Prénom : _____

Adresse _____

Téléphone _____ **Mobile** _____

Adresse Internet (*écrire très lisiblement ; éventuellement, préciser quel tirt 6 ou 8*)
 _____@_____

→ **ENFANTS** (*Mercredi après-midi*) :

L'adhésion ne sera validée qu'à réception de l'intégralité du montant dû pour l'année. La cotisation de 50€ est incluse dans le premier versement ; elle est due dans sa totalité, quelle que soit la date d'inscription.

*La durée de validité des chèques étant susceptible d'être modifiée, le paiement peut être fait : En une seule fois : Chèque remis, avec la fiche d'inscription, avant le 1^{er} octobre, débité le 10 octobre, ou en trois fois : 3 chèques remis avant le 1^{er} octobre, avec la fiche d'inscription, 1^{er} chèque débité le 10 octobre, 2^{ème} chèque remis **non daté**, débité le 10 janvier, 3^{ème} chèque, remis **non daté**, débité le 10 avril. A l'ordre de l'Académie des Peintres de l'Abbaye.*

1ere adhésion

Renouvellement

MONTANT A REGLER (cocher la case choisie)

→ Tarif un cours annuel	Règlement en une fois	Règlement en trois fois
		→ 1 chèque de 480 € (50€ + 430 €)
→ Tarif Deux cours annuels <i>ou</i> Deux adhésions/famille	1 chèque de 820€ (50€ + 770€)	1 chèque de 320 € → (50€ + 270 €) et 2 chèques de 270€

L'adhésion en cours d'année bénéficie d'un ajustement du tarif

→ **Je certifie avoir lu le règlement intérieur et m'engage à le respecter.**

Fait à Poissy le

signature :

Partie réservée à la comptabilité

Date -observations	Règlement	Montant	N° de chèque - espèces
	En une fois		
	1 ^{er} trimestre		
	2 ^e trimestre		
	3 ^e trimestre		

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENFANTS MINEURS ET LES ETUDIANTS

Date de naissance _____

Etablissement fréquenté _____

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je, soussigné (e), père, mère, représentant légal,

Adresse _____

Après avoir pris connaissance du contenu du cours choisi au recto,

Autorise _____

à participer au(x) cours mentionné(s) au recto, dans les locaux de l'académie ou à l'extérieur, accompagné(e) par son professeur.

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ACCOMPAGNER L'ELEVE

ATTENTION : Seules les personnes adhérentes de l'Association, c'est-à-dire figurant sur cette liste, sont autorisées à pénétrer à l'intérieur du bâtiment (directive municipale de 2011 sur la sécurité à l'intérieur des bâtiments)

A
Le : _____ Signature : _____